



## Abandon de poste motif

-----  
Par lestunt

Bonjour ,

J'ai reçu une lettre de mon employeur me mettant en demeure de reprendre mon travail sous 15 jours .

J'ai 2 question : Sachant que mon employeur a désactiver mes log ordinateur je ne peut pas travailler et pour prouvez ma présence je badge uniquement sur place .

Puis je éventuellement faire un arrêt maladie de 3 jours pour « justifier » que je ne suis pas en abandon de poste durant les 15 jours ?

Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

C'est difficile de comprendre ...  
Vous êtes en poste , ou pas ?  
Vous êtes malade ?

-----  
Par lestunt

Je me suis absenter sans motif légitime . Et je le suis toujours ,  
Mais en recevant cette lettre je souhaite ne pas me faire virer pour abandon de poste donc j'ai souhaiter reprendre mon travail hors mon ordinateur est complètement verrouiller .

Donc pour annuler le délai de 15 jours légitime avant abandon de poste puis je faire un arrêt de 3 jours pour annuler la présomption d'abandon de poste

N hésiter pas à me questionner je vous remercie d'avance

-----  
Par kang74

Et à quoi vous servirait celà ? A être dans l'impossibilité de travailler ailleurs sans être payé plus longtemps ?

Il suffit de revenir à votre poste ( sur site donc), mais si vous trouvez un medecin qui constate que votre état de santé n'est pas compatible avec le travail, why not ?

-----  
Par lestunt

Je ne cherche pas à être payer sans rien faire mais à éviter l abandon de poste

J'ai reçu un courrier me demandant de revenir à mon poste sous 15 j hors je badge et je ne peux pas travailler vu qu'il m'en empêche via le verrouillage de mon ordi .

De plus je demande à savoir si un arrêt de 3 jours permet d annulez le motif abandon de poste

-----  
Par lestunt

Up svp

-----  
Par kang74

Cela justifie d'une absence du temps de votre arrêt .  
M'enfin au bout de ce temps , vous serez toujours en abandon de poste .  
Sans salaire, sans possibilité de prendre un nouveau contrat .  
Donc c'est juste reculer pour mieux sauter ...

-----  
Par lestunt

Up svp

-----  
Par janus2

J'ai reçu un courrier me demandant de revenir à mon poste sous 15 j hors je badge et je ne peux pas travailler vu qu'il m'en empêche via le verrouillage de mon ordi .

Bonjour,  
C'est incompréhensible. Qu'est-ce qui vous empêche exactement de vous présenter à l'entreprise ?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Pour être en arrêt, il faut être malade. Un arrêt de 3 jours ne suffira pas à "annuler" l'actuel abandon de poste, puisqu'il ne justifiera pas votre absence actuelle. Seule exception : le cas où la pathologie dont vous êtes atteint vous a empêché d'avertir votre employeur plus tôt. Un salarié qui était dans le coma à l'hôpital a une excuse valable pour son absence. Mais comme vous semblez conscient et capable de communiquer par écrit...

Actuellement, il n'y a pas de présomption d'abandon de poste. Vous êtes en absence injustifiée, vous avez abandonné votre poste.

Cela ne vous interdit pas de consulter un médecin si vous êtes malade.

-----  
Par Henriri

Hello !

Lestunt, votre employeur ne vous demande pas de "badger", il vous demande de reprendre le travail sous 15 jours, faites-le... Puisque le télétravail semble impossible actuellement reprenez le travail en présentiel dans votre entreprise (qu'est-ce qui vous en empêche ?).

A défaut de reprendre le travail ou de justifier une absence légitime\*\* (depuis quand au fait ?), vous risquez d'être considéré démissionnaire par votre employeur (art L1237-1-1 du code du travail), qui pourra alors rompre votre contrat de travail et vous établir un solde de tout compte. NB : dans ce cas d'abandon de poste pas de droit au chômage.

\*\* raisons médicales ; exercice du droit de retrait ; exercice du droit de grève ; refus d'exécuter une instruction contraire à une réglementation ; modification du contrat de travail à l'initiative de l'employeur.

PS : du côté d'un motif médical il faudrait qu'il soit cohérent avec la période de votre absence (exemple extrême : une hospitalisation dans le coma depuis telle date...), être "malade" maintenant ne justifiera pas de votre absence passée.

A+